

06 déc 2019 -15:05

Appartient à Conseil des ministres du 6 décembre 2019

Dotation 2019 à la Région de Bruxelles-Capitale pour l'organisation des sommets européens

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal accordant une dotation pour 2019 à la Région de Bruxelles-Capitale pour la sécurité découlant de l'organisation des sommets européens et de la fonction de capitale de Bruxelles.

En 2019, la dotation annuelle de 55 millions d'euros à la Région de Bruxelles-Capitale est répartie comme suit :

- 14.367.000 euros pour les dépenses liées au financement de l'Ecole régionale de Police
- 3 millions d'euros pour les dépenses liées à la sécurisation de la STIB
- 2.633.000 euros afin de soutenir le déploiement de la vidéo protection et de la transformation digitale
- 35 millions d'euros au bénéfice des zones de police, afin de soutenir les politiques de sécurité au niveau zonal

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal accordant une dotation pour 2019 à la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du Fonds de financement de certaines dépenses effectuées qui sont liées à la sécurité découlant de l'organisation des sommets européens à Bruxelles, ainsi que des dépenses de sécurité et de prévention en relation avec la fonction de capitale nationale et internationale de Bruxelles

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be